



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 15649

Texte de la question

M Jean-Jacques Hyst appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur le devenir des incitations fiscales relatives a l'investissement immobilier locatif et sur les reductions d'impot pour grosses reparations afferentes a l'habitation principale. Ces mesures ont en effet des incidences directes sur le volume des travaux neufs et de rehabilitation. Les professionnels du batiment sont donc extremement attaches a les voir reconduites au-dela du 31 decembre 1989, date d'expiration prevue par la loi. Leur non- reconduction ne manquerait pas de provoquer un arret brutal dans l'activite de la construction, qui connait des essoufflements preoccupants. De plus, l'arret de ces mesures ne manquerait pas de nuire a l'evolution du secteur locatif dont on connait l'importance pour satisfaire les besoins elementaires d'une partie des Francais. Aussi, il lui demande de bien vouloir examiner cette situation avec la plus grande attention, compte tenu de l'implication tres grande de ces mesures fiscales sur l'activite des professionnels du batiment.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engage une reflexion sur l'ensemble des aides budgetaires et fiscales au logement. Les propositions de reforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Hyst Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15649

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3111